

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

La Grèce d'après les documents officiels

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 303-308

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__303_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

La Grèce d'après les documents officiels.

1^o Renseignements statistiques sur la Grèce (1860). — 2^o Population de la Grèce
(dénombrement et mouvement) en 1861. (1862.)

En rendant compte, dans un autre recueil, de la première de ces deux publications officielles, nous nous exprimions ainsi :

« Le temps, hélas ! est bien loin de nous où la Grèce excitait en Europe, je dirai mieux, dans le monde entier, les plus vifs transports d'enthousiasme, où les nations chrétiennes faisaient, à son profit, une nouvelle croisade contre les infidèles ; où, de tous les points du globe, armes, munitions, vivres, argent, affluaient sur ses côtes ; où des volontaires sans nombre venaient se ranger sous son héroïque drapeau et partager ses périls. Aujourd'hui que le but est depuis longtemps atteint, que la Grèce est libre (trop libre peut-être), que la Turquie n'inspire plus d'autre inquiétude que celle de son incurable faiblesse, aujourd'hui les ardentes sympathies d'autrefois se sont éteintes, et c'est avec un sentiment d'une tout autre nature que les trois puissances qui ont travaillé à son indépendance, versent, chaque année, entre les mains de ses créanciers, les intérêts de l'emprunt contracté, sous leur garantie, par le nouvel État européen.

« Ce visible changement dans les dispositions des grands États protecteurs à l'égard du royaume hellénique, est-il justifié ? Les humiliations que quelques-uns, l'Angleterre notamment, lui ont prodiguées, sont-elles motivées ? Est-il vrai que la Grèce n'a pas su se créer de bonnes finances, une administration régulière et stable, un gouvernement populaire et fort, des institutions politiques en harmonie avec les exigences de l'ordre et de la liberté ? Est-il vrai qu'elle aurait été ingrate ; qu'elle n'aurait pas suffisamment gardé le souvenir des inappréciables bienfaits de l'Europe, qu'elle aurait manifesté d'imprudentes sympathies ou antipathies ; qu'elle aurait dé-

daigné de salutaires conseils; qu'elle aurait, enfin, par des pensées d'agrandissement prématurées, offensé certaines hautes susceptibilités? Autant de questions que nous n'avons pas mission d'examiner et encore moins de résoudre ici. Il en est une, toutefois, sur laquelle il nous sera permis peut-être de dire, en passant, notre avis; c'est celle de savoir si la Grèce a voulu sérieusement se donner une organisation administrative efficace. Or, l'affirmative ne nous paraît pas douteuse, et nous n'en voudrions, au besoin, d'autre preuve que le recueil statistique dont le titre précède. A nos yeux, en effet, tout pays qui cherche à s'éclairer, qui veut se connaître, qui fait des enquêtes périodiques sur sa situation économique, ce pays a évidemment l'intention de profiter des lumières qu'elle aura ainsi provoquées, et de donner à son administration, à son gouvernement, la direction indiquée par les besoins que ces enquêtes ont fait connaître. Nous dirions donc volontiers avec Monod, l'auteur oublié d'une excellente thèse latine sur la statistique : *Statistica initium regum sapientiae.* »

Depuis la date de ces lignes (octobre 1861), la Grèce a fait un nouvel usage, le plus grand, le plus redoutable qu'elle pût en faire, de cette liberté dont nous signalions le développement prématuré; elle a chassé le roi qu'elle s'était donné avec l'adhésion des puissances protectrices et s'est mise en révolution. Au nom des intérêts de la science, les seuls qui doivent nous préoccuper ici, nous faisons les vœux les plus sincères pour que cette révolution se dénoue heureusement, et que le *Bureau d'économie publique* puisse reprendre, sans retard, le cours de ses paisibles et fructueux travaux.

En fait, la statistique officielle existe en Grèce depuis 1834. A cette époque, il a été organisé, au ministère de l'intérieur à Athènes, un service chargé de recueillir les éléments de la statistique de l'État; et, pour assurer, autant que possible, le succès de cette mission, une loi, empruntée à la Belgique, à l'Angleterre et aux États-Unis, a rendu obligatoire, sous une sanction pénale, la réponse des administrés aux questions posées par l'administration.

La première publication de ce bureau, alors dirigé par M. Spiliotakis, ancien commissaire du gouvernement grec près de l'exposition universelle de 1855, ancien délégué du même gouvernement au congrès international de statistique de Paris, remonte à 1860. Elle comprend le résultat de ses recherches sur le mouvement de la population, sur la criminalité et sur les finances. Bien qu'en ce qui concerne la population, cette publication se rattache étroitement à la seconde, nous l'analyserons séparément, pour avoir une juste idée du progrès réalisé par la statistique officielle de la Grèce de l'une à l'autre époque.

Mesurée par les dénombrements, la population de l'ancien royaume s'est élevée, de 675,646 en 1821, à 1,062,627 en 1856. C'est un accroissement total de 391,570, soit de 57 p. 100 pour la période entière, et de 1.63 p. 100 par an. Si l'on omet l'Angleterre et la Prusse, c'est la proportion d'accroissement annuel la plus forte que l'on constate en Europe.

En 1856, on comptait, en Grèce, plus de femmes que d'hommes, dans le rapport de 51.40 à 48.60. La proportion est un peu moindre dans les autres États de l'Europe, même en Allemagne où l'émigration masculine est considérable. Il faut faire cependant une exception pour l'Écosse, où le rapport des femmes de 51.80, et pour la Suède où il s'élève à 51.50 au moins. On sait que ce n'est guère qu'en Italie que se présente le phénomène de la supériorité numérique des hommes.

L'âge des habitants de la Grèce en 1856 n'est qu'imparfaitement donné. Nous ne pouvons même expliquer que par quelque besoin administratif, les deux divisions un peu étranges : 1^o d'enfants de 0 à 18 ans; 2^o de célibataires de 18 à 25 ans, les seuls que contienne le document officiel.

En 1845, un dénombrement spécial a fait constater l'existence de 180,672 familles et 192, 925 maisons. C'est un résultat assez extraordinaire, en ce sens qu'il y aurait eu plus de maisons que de familles. Si le fait était exact, et si les édifices publics, les constructions agricoles et industrielles n'avaient pas été, par mégarde, confondus avec les maisons, il faudrait croire qu'il existait en Grèce, en 1845, un assez grand nombre de maisons inhabitées. Quant au rapport des familles à la population, il serait de 5.4 personnes par famille, chiffre peu différent de celui que l'on constate ailleurs.

En 1855, les principales professions étaient exercées par le nombre de familles ci-après :

Agriculture.	Industrie.	Négociants et marins.	Professions libérales.	Fonctionnaires publics.	Clergé.	Indigents.
243,807	22,609	27,700	47,335	12,549	5,232	11,159

Il est remarquable que la marine marchande occupe près de trois fois plus d'habitants que le commerce intérieur, 20,775 contre 6,925. Le chiffre de 20,775 serait même très-inférieur à la vérité, puisque M. Spiliotakis assure que la population des îles est à peu près exclusivement maritime (249,093 habitants), et que, dans un moment donné, la Grèce peut, sans peine, embarquer plus de 50,000 marins.

La superficie de la Grèce étant évaluée à 45,429 kilomètres carrés, elle possédait, en 1856, 23.38 habitants par kilomètre; c'est une des plus faibles densités connues en Europe, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

	SUPER- FICIE en kilom. carrés.	POPULA- TION.	POPU- LATION spécifiq.		SUPER- FICIE en kilom. carrés.	POPULA- TION.	POPU- LATION spécifiq.
Allemagne (en général) . . .	642,360	44,174,707	69	Italie (Roy. d') [1861]. . .	246,456	21,728,529	88
Autriche (1861 et moins les provinces allemandes) . . .	443,718	22,109,039	50	Portugal.	95,600	3,578,677	37
Belgique.	29,435	4,529,560	154	Prusse	92,556	4,161,655	45
Danemark.	46,602	2,010,458	43	Romains (États-) [1861]. . .	11,556	680,000	59
Espagne.	454,250	15,445,514	34	Russie	5,250,744	66,632,127	13
France (1861)	541,840	37,382,000	69	Suède et Norwége	759,000	5,277,776	7
Grande-Bretagne et Irlande.	301,009	29,081,164	96	Suisse	38,844	2,534,242	65
Hollande.	24,516	3,299,133	134	Turquie	251,378	10,500,000	41

Disons, en passant, que cette comparaison des densités ne saurait conduire à des résultats exacts, parce qu'elle ne porte pas, si nous pouvons ainsi dire, sur des valeurs de même nature. Prenons pour exemple la Belgique d'un côté, la Suède et la Norwége de l'autre, ces deux antipodes des densités européennes. Dans le premier des deux pays, situé sous une zone tempérée, la presque totalité du sol est plus ou moins cultivable. On comprend donc que la population s'y agglomère plus ou moins uniformément. Dans la seconde, au contraire, l'existence de vastes surfaces d'eau, de montagnes rocheuses et incultes, de marais impénétrables, de forêts indéfrichables, puis la rigueur du climat qui frappe de stérilité une notable partie du sol, obligent la population à se concentrer sur une surface restreinte. Les deux pays ne peuvent donc être utilement rapprochés au point de vue du rapport entre le territoire et la population. A nos yeux, une comparaison de ce genre ne pourrait avoir quelque intérêt pratique qu'à superficie cultivable égale.

Les relevés de l'état civil de la Grèce ne méritent pas une confiance absolue c'est

M. Spiliotakis qui nous en avertit. Par suite d'importantes améliorations dans leur tenue, ils auront une valeur beaucoup plus grande à partir de 1853. Voici, en attendant, le nombre recueilli de 1849 à 1852 :

	POPULATION.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
1849	992,643	5,275	27,950	21,734	6,216
1850	995,866	5,083	26,907	24,073	2,834
1851	998,366	5,165	25,730	23,413	2,317
1852	1,002,112	5,053	25,343	21,375	3,968

En déduisant une moyenne annuelle du chiffre de la période entière, on trouve 1 mariage pour 193 habitants seulement (une des plus faibles proportions constatées jusqu'à ce jour), 1 naissance pour 37.6 (chiffre également trop faible), 1 décès sur 44 (46 en 1852); rapport aussi favorable qu'en France et en Angleterre, et 5.1 naissances par mariage. Enfin, si l'excédant des naissances sur les décès était exact (moyenne annuelle 3,830), l'accroissement de la population par cette voie, ne serait que de 0.38 par an. L'immigration ferait donc la différence entre ce chiffre et celui de 1.63 par an, qu'indiquent les recensements? Mais quels seraient donc les pays qui fourniraient une pareille immigration? Nous ne les connaissons ni ne pouvons les soupçonner.

Toujours d'après l'état civil, la Grèce n'aurait eu, en 1852, que 81 naissances naturelles sur un total de 25,343, soit 1 sur 313 naissances. Voilà une sévérité dans les rapports sexuels, qui témoigne, à un degré vraiment extraordinaire, de l'austérité des mœurs grecques, pour emprunter les expressions de M. Spiliotakis.

Infiniment moins heureux en France, nous comptons 1 naissance illégitime sur 13 naissances totales, et la plupart des pays qui nous entourent (sauf, au moins en apparence, l'Angleterre, où un grand nombre de naissances naturelles et légitimes échappent à l'état civil), ne sont pas dans une situation beaucoup plus favorable, comme nous le verrons plus loin.

En 1852, les registres de l'état civil ont indiqué 11,691 décès masculins et 9,684 féminins. Si nous rapprochons ces nombres de la population par sexe pour 1856 (elle n'est pas donnée pour 1852), nous avons 1 décès masculin sur 44.3 hommes, et 1 décès féminin sur 56.6 femmes. Nous retrouvons bien, dans les autres pays, une différence de mortalité en faveur du sexe féminin, mais nulle part l'écart est aussi considérable. Serait-il dû, par hasard, aux périls qui menacent particulièrement le sexe masculin dans un pays où la population maritime est si considérable?

En résumé, ces résultats un peu insolites nous paraissent pouvoir être attribués, pour une forte part, à des omissions dans les déclarations à l'état civil, omissions qui devront probablement disparaître un jour, au grand profit des études biologiques.

Le tableau du mouvement de la criminalité qui suit immédiatement, exigerait quelques explications au sujet du chiffre exceptionnel des accusations de 1845. En voici, au surplus, les résultats généraux en ce qui concerne le nombre annuel des crimes *commis*. (Ne serait-ce pas plutôt *poursuivis*?)

1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.
164	180	176	222	400(?)	226	273	391	387	430

De 1846 à 1850, la progression a été de plus du double. Cet accroissement ne serait-il qu'apparent? Ne résulterait-il, comme le veut M. Spiliotakis, que d'améliorations continues dans l'administration de la justice criminelle? Nous faisons quelques réserves sur ce point.

Après le mouvement de la criminalité, celui de l'instruction publique. Il existe, en effet, entre ces deux ordres de faits, une étroite relation qui n'a pas échappé à M. Spiliotakis.

A une époque qui n'est pas indiquée, la Grèce possédait 955 établissements de tous les degrés, ayant 1,223 maîtres ou professeurs, fréquentés, en 1853, par 46,327, en 1856, par 64,961 élèves, et recevant une subvention totale de 1,077,522 drachmes (969,769 fr.)

Le tableau des finances de l'État à diverses époques, termine cette première série de monographies statistiques. Nous y trouvons les indications ci-après :

	1833.	1835.	1843.	1851.	1859.
	Dr.	Dr.	Dr.	Dr.	Dr.
Recettes	7,721,370	13,635,930	17,846,962	17,923,503	19,798,967
Dépenses	20,698,145	17,019,387	16,723,201	20,451,637	19,451,539

Des chiffres ainsi donnés pour des années isolées et à une grande distance l'une de l'autre, ne sauraient conduire à des inductions sérieuses sur la véritable situation financière d'un État. Tout incomplets qu'ils sont, ils contiennent cependant quelques enseignements utiles. Ainsi, par suite, sans doute, d'une meilleure assiette de l'impôt, les recettes s'accroissent rapidement de 1834 à 1843. Un temps d'arrêt très-marqué signale la période 1843-1851; une amélioration assez sensible se produit de 1851 à 1859. Le déficit, énorme en 1833, considérable encore en 1835, disparaît en 1843, pour se montrer de nouveau en 1851, et faire place, en 1859, à un léger excédant de recettes.

La seconde publication statistique du *Bureau d'économie publique* appartient à M. A. Soutzo, professeur d'économie politique à l'Université d'Athènes, successeur momentané de M. Spiliotakis, aujourd'hui réintégré dans ses fonctions de directeur. Elle comprend deux fascicules relatifs, le premier, aux résultats du dénombrement de 1861, le second, au relevé de l'état civil en 1860.

Quelques mots d'abord sur le dénombrement. Cette opération a été faite conformément au programme des congrès internationaux, c'est-à-dire dans les conditions jugées nécessaires pour arriver à une appréciation aussi exacte que possible de la situation économique des populations. L'enquête a porté, en effet, sur les sexes, l'état civil, les âges, les professions, les cultes, les nationalités, sur le nombre des familles et des maisons. Elle a eu lieu conformément au système français, qui consiste, comme on sait, dans le recensement à domicile par les agents de l'autorité municipale. Le système anglo-belge (dépôt dans les maisons de bulletins imprimés destinés à être remplis par les habitants) n'a été pratiqué que dans les deux villes d'Athènes et du Pirée, où on a supposé que la population pourrait fournir, sous cette forme, les renseignements demandés par l'administration. C'est encore le système français qui a prévalu au point de vue du choix de la simple résidence comme base du dénombrement. Enfin, pour prévenir autant que possible les omissions et les doubles emplois, les instructions ont prescrit que les opérations commencent le même jour dans toutes les communes et que leurs résultats seraient transmis à l'autorité supérieure, dans un délai déterminé. Les agents consulaires helléniques ont, en outre, été chargés de faire connaître au gouvernement le nombre de leurs nationaux établis ou résidant à l'étranger.

D'après le recensement opéré dans ces conditions, la population grecque aurait été, en 1861, de 1,096,810 habitants, soit un accroissement de 34,183, par rapport

à 1856. C'est 3.22 p. 100 pour la période entière et 0.64 par année. On voit que le progrès constaté de 1821 à 1856 s'est considérablement ralenti, et qu'aujourd'hui la Grèce est rentrée, à ce point de vue, dans des conditions plus régulières et en quelque sorte normales. Maintenant, l'accroissement constaté de 1826 à 1856 résultait-il réellement de recensements effectifs, ou n'avait-il été déterminé que par de simples évaluations? c'est un doute que les publications officielles n'ont pas complètement éclairci pour nous. S'il en était autrement, c'est-à-dire si les habitants avaient été réellement recensés en 1821, 1832, 1842, 1852 et 1856, il y aurait lieu d'être surpris d'un ralentissement aussi marqué dans le mouvement de la population d'un pays qui ne compte encore que 24 habitants par kilomètre carré et où l'émigration est très-probablement insignifiante. Voici, au surplus, la proportion d'accroissement résultant de chacun des six dénombrements (réputés tels) du royaume, de 1821 à 1861 :

	POPULATION.	ACCROISSE- MENT absolu..	ACCROISSEMENT P. 100	
			pour la période.	par année.
1821	675,646	—	—	—
1832	11 (années)	38,963	5.47	0.50
1842	10 (années)	140,397	19.70	1.97
1852	10 (années)	149,107	17.96	1.79
1856	4 (années)	60,515	6.04	1.51
1861	5 (années)	34,188	3.22	0.64
1861	1,096,810	—	—	—
40	—	421,164	62.33	1.56

Ce tableau, si les éléments en sont exacts, est très-instructif. Il montre, en effet, que, pendant la période qui a vu la guerre de l'indépendance, puis les premiers essais d'organisation politique et administrative du jeune État, l'accroissement de sa population a été modéré. De cette période à la suivante, c'est-à-dire sous l'influence du développement des éléments de prospérité que son sol, son industrie, mais son commerce surtout lui assurent, son mouvement ascendant est très-rapide. Il l'est encore, sous la même influence, mais à un moindre degré, de 1842 à 1852. Nouveau ralentissement, dû probablement à quelque perturbation dans l'une des sources de sa richesse (la diminution de sa production viticole par suite de l'oïdium?), de 1852 à 1856. Enfin, le mouvement se modère très-sensiblement de 1856 à 1861, peut-être par suite de la persistance du même phénomène économique.

Calculée de 1821 à 1861 (40 ans), la proportion d'accroissement est de 1.56, ce qui porte à 44 ans 9 mois la période de doublement. Voici, à ce dernier point de vue, la place qu'occupe la Grèce parmi les principaux États de l'Europe.

A. LEGOYT.

(La fin au prochain numéro.)